

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 29 avril 2025****Point 4.5.2 de l'ordre du jour****Exonérations partielles étudiants triple-diplôme BAI 2024/2025**

Délibération

n°40-2025

Point 4.5.2

EXPOSE DES MOTIFS :

En 2021/2022 dans le cadre d'une coopération universitaire tri-nationale entre :

- University of Hohenheim- Faculty of Business, Economics and Social Sciences (Allemagne)
- Université de Strasbourg -EM Strasbourg Business School (France)
- Université de Liège - HEC Management School – Université de Liège (Belgique)

A été établit un programme d'études commun de 3 ans donnant accès à un triple diplôme Bachelor pour les étudiant-es de ces trois universités. Après une première année réalisée en France, les étudiants issus du Bachelor de l'EM Strasbourg effectuent leur 2^{ème} année d'études en Allemagne, et leur 3^{ème} année d'étude en Belgique.

Pour le démarrage du triple diplôme (1^{ère} promotion - année universitaire 2021/2022), trois étudiantes du programme Bachelor de l'EM Strasbourg ont été sélectionnées :

-
-
-

Ces trois étudiantes ont rencontré des difficultés dans leurs différentes démarches d'inscriptions pédagogiques lors de leurs années d'échange en Allemagne et en Belgique, impactant ainsi le bon déroulement de leur cursus et leur réussite. Ces difficultés émanant principalement de la mise en place du programme (1^{ère} promotion), les trois universités partenaires ont mis en place des aménagements pour la réussite de ces 3 étudiantes. En effet, l'objectif commun des 3 universités est que cette expérimentation soit un succès afin de pérenniser ce triple diplôme.

Toutefois, les différents aménagements (validés par chacune des universités partenaires) ont entraîné un report de semestres (pédagogiques et/ou missions professionnelles). En conséquence, les 3 étudiantes ayant commencé le programme en 2021/2022 valideront leur dernière année d'études en 2024/2025 (soit après 4 ans et non 3 comme initialement prévu).

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération de 8 500 euros pour ces trois étudiantes au titre de l'année universitaire 2024/2025.

Cette proposition s'inscrit dans un cadre de suivi et de soutien plus large apporté aux 3 étudiantes tout au long de leur parcours, dans une volonté de pérenniser le triple diplôme.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

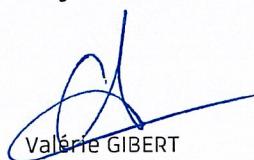
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT